



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°9.

Bien cher Albinus,

Ce 16 décembre a eu lieu la dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2009.

Tu trouveras ci-dessous le résumé des principaux points évoqués, avec comme d'habitude mon avis le cas échéant. 13 conseillers étaient présents, 2 avaient donné un pouvoir. Une douzaine de personnes a bravé la froidure pour assister à cette ultime séance.

Approbation du compte-rendu précédent. Le Maire demande de rajouter 2 sujets à l'ordre du jour :
Rénovation de la Mairie et Construction d'un bâtiment technique.

Je ne pense pas que ces dossiers aient été décidés la veille. Pourquoi ne pas les avoir inclus dans l'ordre du jour ?

1-Investissements 2010 : dans l'attente du vote du budget qui doit avoir lieu avant le 31/03 le Conseil peut décider d'engager et donc de mandater des travaux à hauteur de 25% du budget d'investissement de l'année précédente (soit : **96 245€** maxi). Le Maire propose de retenir le montant de **58 500€** ventilé comme suit : **4 000€** de frais étude ZAC. Mais je me pose une question, cette dépense ne doit-elle pas être supportée par le budget de la ZAC ? **1 000€** pour le cadastre, **10 000€** éclairage voirie, **3 500 €** pour l'achat d'une auto laveuse pour le nettoyage des sols (salles des fêtes), et **40 000€** pour le réseau voirie du Prieuré. Accord à l'unanimité. Une fois n'est pas coutume le contenu de la délibération est bien plus précis que la discussion en Conseil.

2-Création de postes : pour pouvoir donner de l'avancement à certains agents il y a lieu de créer les postes correspondants. Le Maire propose donc de créer un poste de : Adjoint technique de 1^{ère} classe pour L. Maqueda suite à sa réussite à l'examen, adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour H. Tissot à l'avancement et enfin de rédacteur en chef pour E. Chaland suite à sa réussite à l'examen. Accord à l'unanimité pour modifier le tableau des emplois et inscrire les crédits au budget avec effet 01/01/2010 ; une fois encore ce n'est pas le reflet du débat. En séance le Maire a déclaré : « E. Chaland avait déjà le niveau avant son arrivée et cette décision prise ne vaut pas modification immédiate en terme de salaire. C'est moi qui déciderait en cours d'année si la qualité du travail mérite la promotion ».

3-Assurance collective complémentaire : les agents de la fonction publique territoriale ont un statut qui en matière de couverture sociale a ses limites en cas d'arrêt de longue durée. Pour pallier à la diminution de leurs indemnités journalières (salaire) ils peuvent souscrire une assurance complémentaire dont une partie (25%) peut être pris en charge par l'employeur. Accord à l'unanimité, alors que le Maire avait proposé de s'en tenir à 20% de participation (**145,56€** par an pour la Commune), c'est sur intervention de Mr Salmeron que le Maire a finalement proposé 25%. Tout cela est gentiment écarté du texte de la délibération.

4-Renouvellement convention ATESAT : Assistance technique fournie par l'Etat pour les petites communes. Accord à l'unanimité pour renouveler. Coût : **300€/an** qui ne figure pas dans le texte de la délibération.

5-Reconduction du contrat CIGAC : assurance qui couvre la Commune des charges qui lui incombent en cas d'arrêts (maladie, accident, maternité). Coût : 5,60% des salaires pour les titulaires et 1,45% pour les non titulaires. Accord à l'unanimité reconduction pour 5 ans.

6-Rapport annuel sur le service de l'eau : approuvé à l'unanimité il porte sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Devrait être affiché, ce qui ne figure pas dans la délibération.

7-Participation aux familles : la délibération n° 1-2008 avait décidé une participation de 50% de la cotisation avec un maximum de **40€** par enfant et par an pour les enfants de moins de 18 ans participants à des activités sportives dans le périmètre de la Communauté de Communes. Accord à l'unanimité pour rajouter les activités culturelles dans les mêmes limites et pour 2 activités maximum.

Coût pour la Commune : **2 002,50€** en 2008 et **1 074,95€** en 2009.

8-Rénovation de la Mairie : « Mr le Maire expose au Conseil l'avancée des travaux de la commission et précise le programme des travaux ». Tel est le contenu de la délibération. Ceux qui étaient présents croient rêver ! On nous a vaguement dit que des travaux étaient envisagés, le Maire et son adjoint aux travaux ont plaisanté sur le sujet car ils ne sont manifestement pas du même avis sur certains aménagements, mais absolument rien de concret n'a été dit ! Accord à l'unanimité pour établir un programme, lancer les consultations, autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires et enfin solliciter les subventions maxima auprès de la DGE et du Conseil général avec dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention. Ouf ! Marrant on ne nous a pas parlé ni de plans ni d'architectes ? Tu ne trouves pas bizarre que l'on n'en dise pas plus sur un tel projet d'envergure qui va immobiliser des sommes importantes ?

9-Création d'un bâtiment technique : copier coller du sujet ci-dessus, à la différence que la délibération ne dit pas que la construction serait édifée après division parcellaire sur un terrain de 3400m² en ZI, mais quid du PPRI ? Mr Desroches le plus curieux a voulu connaître le montant des subventions sollicitées. « Le maximum » lui a répondu le Maire.

Dis Albinus, rafraîchis-moi la mémoire : ce n'était pas une proposition intéressante de la liste « Agir pour l'Avenir » opposée à celle du Maire lors des élections de 2008 ?

10-Questions diverses :

a) Subvention aux aînés ruraux : retirée de l'ordre du jour car n'a plus lieu d'être (sollicitée pour faire le relais lors des dépenses pour le Téléthon en attendant les recettes). Remerciements appuyés aux bénévoles par Mrs Salmeron et Dagnas. Recettes : **3330€**.

b) Modification du POS : enquête publique du 04/01 au 05/02 consultable en Mairie. Mr Hermann commissaire enquêteur recevra les 04/01 21/01 et 05/02.

c) Déclaration d'intention d'aliéner : vente villa Rodriguez au Prieuré. Pas de préemption.

d) Affaire Commune/F.Perrin : captage de la source, audience reportée au 25/03/10.

e) Vente Commune/Rosaz Energie : voir réunion du 05/11, ma lettre n°8. Le 1^{er} adjoint indique que la vente ne peut pas se faire : terrain en zone inondable ! Et oui... Le compte rendu indique que la

vente se fera sous condition suspensive d'obtention du permis de construire. En séance, le Maire était plus catégorique : « Il faut aller à l'encontre des services de l'Etat ». Même pas peur...

f) Communauté de Communes : des transferts de compétences et de charges sont envisagés. Le 1^{er} adjoint indique qu'il ne faudra pas accepter n'importe quoi car les recettes ne sont pas élastiques. A ton avis Albinus, au sein de la Communauté de Communes ces transferts sont-ils décidés à la majorité ou à l'unanimité ? Un éclaircissement s'impose, car Arbin ne dispose que de 2 voix sur 36 ; tu peux constater comme moi que la commune ne pèse pas lourd !

g) ZAC du Bourg : on prépare les documents relatifs à la cession de terrains. A chaque réunion s'ajoute une nouvelle pièce à ce puzzle interminable. Mais je sais que tu penses comme moi, il est temps d'y voir plus clair. On en reparlera.

h) Syndicat du Gargot : Mr Desroches indique qu'il faut s'attendre à une augmentation de la cotisation en 2010. Les travaux de curage sur les terrains agricoles doivent être payés par les intéressés.

Le Maire termine en remerciant le Conseil et le personnel communal pour le travail effectué en 2009 et donne rendez vous pour les vœux le 8 janvier.

Cette 6^{ème} réunion du Conseil termine l'année 2009. Après la réunion du budget 2010 il sera temps de t'adresser le bilan chiffré de ces différentes actions et intentions.

A bientôt,

Ton ami Nicolas